

# CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/PV.732  
26 mars 1996

FRANCAIS

---

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SEPT CENT TRENTE-DEUXIEME SEANCE PLENIERE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 26 mars 1996, à 10 heures

Président : M. Abuah (Nigéria)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 732ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

J'ai le grand plaisir d'accueillir, au nom de la Conférence et en mon nom propre, le Ministre finlandais des affaires étrangères, Son Excellence Mme Tarja Halonen, qui sera aujourd'hui notre première oratrice. Sa présence parmi nous est un nouveau témoignage de l'importance qu'attache son gouvernement à nos travaux et à la bonne conclusion des négociations sur une interdiction complète des essais. Ont demandé également à prendre la parole les représentants de la Norvège, de la France, de l'Australie, de la Belgique et de la Nouvelle-Zélande.

Comme je l'ai annoncé à notre dernière séance plénière, j'ai l'intention, une fois que nous aurons entendu les orateurs inscrits pour aujourd'hui, de soumettre à la Conférence, pour décision, la recommandation figurant au paragraphe 24 du rapport intérimaire à la Conférence du désarmement sur la quarante-troisième session du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale pour détecter et identifier les événements sismiques (CD/1385), concernant les dates proposées pour sa prochaine session.

Je donne à présent la parole au Ministre finlandais des affaires étrangères, Son Excellence Mme Tarja Halonen.

Mme HALONEN (Finlande) (traduit de l'anglais) : Je vous suis reconnaissante de me donner la possibilité de prendre la parole devant la Conférence du désarmement en ce moment précis où on peut enfin entrevoir la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais, en réponse à l'appel lancé il y a si longtemps par nombre d'entre nous. Ce jalon historique, qui répondra à l'attente de la Finlande, est le moyen de mettre un terme définitif aux explosions nucléaires expérimentales. L'interdiction des essais devrait devenir une norme à l'échelle planétaire, et je ne doute pas qu'il en soit ainsi, l'objectif étant de conclure un traité universel empêchant la mise au point de nouvelles générations d'armes nucléaires et l'apparition d'un type entièrement nouveau d'arsenaux nucléaires, qui sera contraignant pour tous. Enfin, il fera du monde un lieu plus sûr et sera bénéfique à l'environnement.

Etant donné la conclusion imminente du traité d'interdiction des essais, la poursuite des essais nucléaires a été particulièrement affligeante, et il n'est pas étonnant que les réactions aux récents essais chinois et français aient été énergiques dans le monde entier. La Finlande se félicite de l'annonce faite par le Président Chirac le 29 janvier d'un arrêt définitif des essais nucléaires français et de la volonté de la France de participer activement à l'élaboration d'un traité d'interdiction complète des essais. Nous exhortons la Chine à se joindre aux autres Etats dotés d'armes nucléaires et à s'interdire tout nouvel essai. C'est là un domaine dans lequel il n'est loisible à personne d'affirmer sa volonté sans tenir compte des conséquences de ses actes sur les négociations.

La Finlande est plus que favorable à l'objectif fixé, à savoir la conclusion du traité d'ici à la fin du mois de juin. L'élan est donné et,

(Mme Halonen, Finlande)

maintenant que la fin des négociations est clairement en vue, il faudrait établir une distinction entre ce qui est du domaine du traité et ce qui relève des travaux de la Commission préparatoire une fois que cet instrument aura été signé. L'heure n'est pas à la gestion de points de détail. L'Australie et l'Iran ont apporté leur concours par des contributions de fond, et nous les en félicitons. Nous félicitons aussi l'ambassadeur Ramaker, dont la présidence a permis de faire progresser les négociations.

Permettez-moi d'indiquer les solutions que nous proposons à certains des problèmes cruciaux qui sont encore en suspens. La Finlande se félicite de la recherche constante d'un consensus sur ce qui est en définitive au coeur même du traité d'interdiction des essais. Le traité devrait porter interdiction de toutes les explosions, quelle qu'en soit la puissance et sans distinction aucune entre les explosions pacifiques et les explosions non pacifiques. L'interdiction des essais sera un accomplissement en soi, au service du double objectif de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Il serait contreproductif de l'assortir de conditions liées à d'autres objectifs. Les appels lancés pour que soit élargie la portée du traité à des activités autres que les explosions risquent de compromettre l'accord sur le traité lui-même.

La Finlande estime que le traité devra entrer en vigueur dès que possible après sa signature. Un nombre donné de ratifications, comme cela a été le cas pour la Convention sur les armes chimiques, devrait être le seul facteur de mise en route.

Une fois que le traité aura été signé, la communauté internationale et l'opinion publique mondiale tiendront pour établi que les explosions nucléaires expérimentales appartiendront au passé. La signature constitue un engagement, mais celui-ci pourrait être pris explicitement. La Finlande engage donc les Etats dotés d'armes nucléaires à affirmer dès la signature, conjointement ou individuellement, qu'ils n'effectueront pas d'essai pendant la période transitoire avant la ratification du traité et qu'ils ratifieront promptement cet instrument.

Je me félicite de savoir que l'organisation du traité sera sans doute située à Vienne. Cette organisation devrait entretenir des relations étroites avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Les arrangements nécessaires pour ce faire pourront être adoptés d'un commun accord au sein de la Commission préparatoire et au cours de la mise en oeuvre du traité.

Les dispositions relatives au fonctionnement de l'organe directeur, à savoir le Conseil exécutif, devraient être conçues de manière à garantir une représentation équitable entre les groupes géographiques et au sein de ces groupes. Chaque Etat partie devrait avoir la possibilité de siéger au Conseil.

La Commission préparatoire devrait entamer ses travaux à Vienne dès la signature du traité. La Finlande est prête à effectuer un paiement anticipé à cette fin.

Quant à la question de la vérification, je pense que la mise en place du système de surveillance international (SSI) ne sera pas chose facile.

(Mme Halonen, Finlande)

La Finlande est favorable à la création des quatre réseaux - sismique, radiologique, hydroacoustique et infrasonore - prévus dans le texte évolutif. Etant donné le rôle crucial qu'elle peut jouer dans la mesure où elle contribue à détecter les explosions souterraines, la surveillance des gaz rares devrait être incorporée dans le SSI.

Le Gouvernement finlandais met à la disposition du réseau sismique primaire une station (FINES) dans le centre du pays et un laboratoire situé à Helsinki participera à la surveillance radiologique. Nous coopérerons également par le biais d'autres installations nationales.

Le SSI fournira les moyens techniques de veiller au respect des obligations stipulées dans le traité, mais il permettra aussi d'approfondir la connaissance des différentes techniques et des conditions globales relatives, entre autres choses, au rayonnement et aux événements sismiques. Il présente donc un intérêt pour la santé et l'environnement et tous les Etats parties tireront profit de cette coopération.

La Finlande attend du SSI une information lisible et pointue ainsi qu'un accès aux données brutes recueillies. Elle est disposée à contribuer au traitement des données au centre international de données.

La surveillance à l'échelon mondial révélera des événements qui pourraient susciter des doutes quant au respect du traité. Je suis certaine que l'immense majorité de ces doutes pourront être levés par le biais de la consultation et de la clarification, mais la crédibilité du traité exige que l'on prévoie dans cet instrument des mécanismes, accessibles à tous les Etats parties, permettant de traiter de telles situations, d'où la nécessité d'inspections sur place efficaces.

Sauf à entamer la confiance, ces mécanismes devraient être conçus de manière telle qu'ils puissent permettre de relever des éléments de preuve pour lesquels le facteur temps est essentiel. A moins que le Conseil exécutif ne décide de ne pas l'autoriser, la première phase de l'inspection devrait être menée à bien.

La conclusion du traité d'interdiction complète des essais marquera un pas en avant vers cet objectif qui a été réaffirmé lors de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP tenue en mai dernier, à savoir l'élimination des armes nucléaires. Cette conférence a été une victoire pour la paix et la sécurité. Un traité - de validité permanente - de non-prolifération des armes nucléaires ne sanctionne pas la possession, à titre permanent, d'armes nucléaires par quiconque. Au contraire, on a énoncé des principes et des objectifs qui devraient servir de cadre mondial aux nouvelles initiatives de non-prolifération et de désarmement nucléaires. A cet égard, la Finlande se félicite de la signature hier par les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni, des protocoles additionnels au Traité de dénucléarisation du Pacifique Sud.

A terme, ce sont les résultats qui comptent. Pour ce qui est des réductions effectives des armes nucléaires, les accords négociés à l'échelon bilatéral et les initiatives unilatérales ont donné jusque-là des résultats. La mise en oeuvre du Traité START I est bien lancée et la Finlande se félicite

(Mme Halonen, Finlande)

de la ratification récente du Traité START II par le Sénat des Etats-Unis. Nous espérons que la Duma russe suivra bientôt cet exemple car cela ouvrirait la voie à l'examen de START III. Cela étant, on peut se demander à juste titre quelle peut être la contribution de la Conférence du désarmement à la non-prolifération et au désarmement nucléaires. On ne saurait trop insister sur le fait que notre instance est un lieu de négociation. Il y a quelques années, le dialogue était souvent une fin en soi, mais tel n'est plus le cas à présent. Aujourd'hui, on attend des résultats concrets et la Conférence s'achemine vers l'interdiction des essais. Elle devrait ensuite négocier l'arrêt de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

Au-delà de cette échéance, la totalité de l'ordre du jour de la Conférence devrait être réalignée sur les besoins qui se sont fait jour depuis la fin de la guerre froide. Comme son nom l'indique, la Conférence du désarmement doit être dotée d'un ordre du jour qui recouvre le domaine du désarmement tout entier, qu'il soit nucléaire ou conventionnel. C'est du reste dans le domaine du désarmement conventionnel que l'action internationale s'impose d'urgence. Ce sont les armes conventionnelles - particulièrement les armes de petit calibre et les armes légères - qui sont employées pour perpétrer des violations massives des droits de l'homme dans les conflits internes et les conflits régionaux. La prolifération conventionnelle, comme je l'appellerais, menace non seulement la sécurité et la stabilité, mais également l'essence même de l'humanité dans différentes régions du monde. J'estime que la Conférence du désarmement ne peut se permettre de rester indifférente à ce fléau.

Chacun sait que la composition de la Conférence ne correspond pas aux réalités du moment. En septembre dernier, la Conférence a pris la décision de s'ouvrir à d'autres pays. Cette décision doit être mise en application. La Finlande a contribué aux travaux de la Conférence pendant plus de deux décennies en tant qu'observateur, et tel est encore notre statut, avec 22 autres pays. Nous voudrions être admis en qualité de membre sans délai. Pour la Finlande, le désarmement est un moyen de renforcer la paix et la sécurité internationales. La Conférence du désarmement est le moyen de négocier un désarmement global et de donner corps à cette notion.

Je vous souhaite plein succès dans vos travaux.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Ministre finlandais des affaires étrangères pour sa déclaration et les paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole au représentant de la Norvège, l'ambassadeur Skogmo.

M. SKOGMO (Norvège) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Par la vertu de l'ordre alphabétique, le Nigéria et la Norvège siègent côte à côte à l'Organisation des Nations Unies depuis des années. J'espère que nous pourrons bientôt avoir ce même plaisir au sein de la Conférence du désarmement. Entre-temps, ma délégation compte coopérer avec vous dans l'exercice de vos fonctions. Soyez assuré que la Norvège ne vous ménagera pas son appui dans votre importante entreprise.

(M. Skogmo, Norvège)

La Norvège préconise depuis des années la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais. Nous avons soutenu les initiatives prises dans un cadre politique pour former un consensus avant le démarrage des négociations. Nous avons participé activement aux préparatifs scientifiques de la mise en place d'un système de vérification fiable, crédible et viable. Le Gouvernement norvégien estime que les essais nucléaires constituent un lourd handicap pour toutes les initiatives internationales de non-prolifération et de désarmement et qu'ils présentent un risque pour l'environnement et la santé de l'homme.

Nous nous réjouissons nous aussi de la signature hier, par les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni, des protocoles additionnels au Traité de dénucléarisation du Pacifique Sud. En effet, cette mesure représente un pas important sur la voie du désarmement nucléaire.

Les réactions aux essais nucléaires qui ont été effectués par la Chine et la France en dépit du moratoire observé par les autres puissances nucléaires ont démontré clairement l'existence d'un fort courant d'opinion dans le monde entier contre les essais nucléaires, quels qu'ils soient. Le public - notamment celui de mon pays - aspire vivement à la conclusion et à l'application universelle, dans les meilleurs délais, d'un traité d'interdiction complète des essais. Pour la première fois depuis que l'humanité est entrée dans l'ère nucléaire, un tel traité est à notre portée. La communauté mondiale ne comprendra pas que la volonté de parvenir à un tel résultat, exprimée notamment par l'Assemblée générale, soit entravée par le refus de placer une conception étriquée des intérêts nationaux dans une perspective plus large et plus universelle.

Un traité d'interdiction complète des essais est un facteur important de limitation de la prolifération et de la mise au point de nouvelles générations d'armes nucléaires. De toutes les armes de destruction massive, les armes nucléaires sont celles qui présentent le danger le plus imminent pour l'humanité. Notre objectif devrait être un monde exempt d'armes nucléaires, et un traité d'interdiction complète des essais en est la condition préalable. Il est irréaliste de vouloir relier les négociations en cours à un désarmement nucléaire assorti d'échéances précises, sans compter que cela ferait échouer le processus. Une telle tentative serait en outre contreproductive car elle ne ferait que nous éloigner de notre objectif, celui du désarmement nucléaire, plutôt que nous en rapprocher. Un échec de nos négociations cette année infligerait un sérieux revers à la cause du désarmement nucléaire. C'est la raison pour laquelle de hauts responsables des conférences Pugwash sur la science et les problèmes internationaux, les lauréats du prix Nobel de la paix de 1995, ont vivement mis en garde contre un tel couplage. Aujourd'hui, un traité portant cessation complète de tous les essais nucléaires est le seul moyen viable d'atténuer la menace nucléaire.

La Norvège a déjà exprimé sa satisfaction de l'avant-projet présenté par l'Iran et du modèle de texte de traité présenté par l'Australie. Ces documents contribueront utilement à préciser où, et comment, il y aura lieu de faire des compromis. Ils démontrent clairement que la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais est une question de volonté politique. L'heure est venue de faire preuve de la volonté politique nécessaire. Qu'il me soit permis d'exposer brièvement les vues de mon gouvernement au sujet des questions clés dont est saisie la Conférence.

(M. Skogmo, Norvège)

La Norvège souhaiterait que l'adhésion au traité soit universelle. Cela n'est peut-être pas réaliste dans un avenir immédiat, mais nous pensons qu'à elle seule son existence aura un impact positif et contraignant. C'est la raison pour laquelle la Norvège est favorable à une formule simple qui ne permettra à aucun Etat d'empêcher le traité d'entrer en vigueur.

La Norvège ne voit aucun substitut à une interdiction réellement complète des essais, autrement dit l'option zéro, aucune explosion expérimentale d'armes nucléaires ou autre explosion nucléaire n'étant autorisée. Les explosions nucléaires dites pacifiques ne peuvent être autorisées dans le cadre d'un traité d'interdiction qui se veut crédible et vérifiable.

De l'avis de la Norvège, l'organisation du traité doit être indépendante et investie de tâches et responsabilités particulières. Nous nous félicitons de la candidature de Vienne comme lieu d'accueil de cette organisation et appuyons la coïmplantation de cette dernière avec l'AIEA, au Centre international de Vienne. Pour que les effectifs soient aussi restreints et rentables que possible, on devrait prévoir la possibilité de conclure des accords de coopération en matière de contrats permettant de faire appel à des experts spécialisés d'autres organisations internationales, en particulier l'AIEA.

La composition du Conseil exécutif doit se faire selon des modalités équitables. Tous les Etats parties devraient avoir la possibilité d'en être membres et aucun Etat partie ne peut en être exclu en permanence. Après avoir été exclue de la participation au processus de négociation sur un pied d'égalité avec les autres partenaires, ma délégation ne verrait certainement pas d'un très bon oeil des arrangements institutionnels dont la règle continuerait d'être l'exclusion plutôt que le ralliement. On devrait limiter autant que possible la continuité de la qualité de membre afin de ne pas compromettre la participation d'autres Etats parties sur une base équitable et raisonnable. Le document présenté par l'ambassadeur Benjelloun-Touimi en sa qualité de collaborateur du Président sur la composition du Conseil exécutif constitue à notre sens un compromis relativement équilibré entre des vues et des intérêts divergents. Quant à la répartition géographique des sièges, nous devrions peut-être envisager un mécanisme qui, après une période donnée, réexaminerait le nombre des sièges alloués à chaque région à la lumière du nombre de ratifications.

La Norvège participe activement depuis de nombreuses années aux travaux du Groupe d'experts scientifiques. Nous avons conçu la surveillance et la vérification comme des éléments fondamentaux d'un régime d'interdiction complète des essais. Nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour préparer et appuyer les négociations, en mettant à la disposition de la Conférence des ressources techniques mises au point au fil des ans. Nous restons convaincus que, pour être crédible, le traité doit être vérifiable. Pour instaurer la confiance, le respect des obligations stipulées dans le traité doit être surveillé efficacement. Le système de surveillance international (SSI) devrait s'appuyer sur les quatre techniques connues qui ont fait l'objet d'un consensus, sans toutefois exclure de nouvelles techniques qui pourraient être mises à disposition afin de renforcer la crédibilité des opérations. Les inspections sur place (ISP) sont des

(M. Skogmo, Norvège)

composantes naturelles et nécessaires de tout régime de vérification car elles permettent de faire la lumière sur tout événement ambigu. Il faudra trouver un équilibre entre ce qui est nécessaire au plan technique pour que l'inspection sur place soit crédible et ce qui est acceptable au plan politique. L'inspection sur place peut très bien être un événement rare, mais ses dispositions devraient suffire à dissuader toute violation des obligations prévues au traité. Les demandes d'inspection sur place abusives doivent être évitées, mais il est tout aussi important de faire avorter les tentatives visant à retarder les inspections, voire à les entraver.

Il est essentiel d'établir un système de financement garantissant un fonctionnement régulier et fiable de l'organisation du traité. Les contributions des Etats parties devraient être calculées selon le barème des contributions de l'ONU. Il devrait être possible de remplir les obligations en matière de financement par une combinaison de versements directs et de crédits de contribution. Cette formule pourrait permettre d'accélérer la mise en place du SSI et d'améliorer ses dispositifs. Comme d'autres, nous pensons que les crédits de contribution doivent être limités aux coûts de la mise en place, de l'amélioration et de l'exploitation des installations du système de surveillance international.

Il est essentiel, à notre avis, que l'organisation du traité devienne opérationnelle aussitôt que possible. La Norvège sera donc favorable à l'apport de contributions anticipées à cette fin et les installations norvégiennes qui feront partie du SSI seront mises à disposition dès le départ.

Les négociations sur un traité d'interdiction complète des essais illustrent clairement l'anomalie qui a dominé nos travaux : celle de la question, non résolue, de la composition de la Conférence du désarmement. Un organe financé par l'ONU et traitant de questions touchant aux intérêts nationaux de tous les Etats Membres de l'ONU et de problèmes de portée universelle doit être ouvert à tous les Etats désireux et capables d'y participer. Des traités appelant une adhésion universelle ne devraient pas être négociés avec une participation restreinte. L'élargissement de la composition de la Conférence se fait attendre depuis longtemps, et nous le savons tous. Ni la Conférence ni aucun autre organe international recevant des ressources financières par l'intermédiaire de l'ONU ne peut se soustraire à la réforme en cours du système des Nations Unies. Si l'attente, justifiée, des candidats au statut de membre à part entière doit être une fois de plus déçue, cela pourrait très bien se répercuter sur la légitimité de la Conférence du désarmement, voire sur sa survie même. Etant donné les nombreuses déclarations faites par des membres de la Conférence pour en élargir la composition, en principe, au Groupe des 23 ou à d'autres candidats et étant donné l'expérience unique acquise par cette instance dans le domaine des négociations, ma délégation éprouve de plus en plus de difficulté à comprendre pourquoi une solution satisfaisante à la question de la composition de la Conférence continue de nous échapper.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Norvège pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole au représentant de la France, M. Rivasseau.

M. RIVASSEAU (France) : Permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence de cette conférence et de vous adresser tous les vœux de succès de la délégation française.

Je voudrais porter à votre connaissance et lire à la Conférence un communiqué signé conjointement par les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et par mon Gouvernement.

"[Nos gouvernements] ont signé le 25 mars trois protocoles additionnels au traité établissant une zone exempte d'armes nucléaires dans le Pacifique Sud (Traité de Rarotonga).

La Conférence d'examen et de prorogation du Traité de non-prolifération tenue l'année dernière a reconnu que des zones exemptes d'armes nucléaires ... sur la base d'arrangements librement négociés entre les Etats de la région considérée, peuvent contribuer à la paix et à la sécurité internationales. La Conférence a également reconnu que ces zones exemptes d'armes nucléaires et les protocoles qui s'y rattachent n'atteindront leur efficacité maximale que si l'ensemble des Etats dotés de l'arme nucléaire apportent leur coopération en ce sens et s'ils se conforment auxdits protocoles et les appuient.

Notre décision de signer les protocoles du Traité de Rarotonga a démontré clairement notre soutien à la zone exempte d'armes nucléaires du Pacifique Sud.

C'est aussi une nouvelle marque importante de notre attachement à la non-prolifération des armes nucléaires.

Elle souligne notre désir d'aboutir à la cessation définitive des essais nucléaires partout dans le monde. Elle donnera un élan supplémentaire aux négociations sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, dont nous estimons qu'elles doivent être achevées au cours du premier semestre de 1996."

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la France pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole au représentant de l'Australie, M. Cole.

M. COLE (Australie) (traduit de l'anglais) : Puisque c'est la première fois que ma délégation a l'occasion de prendre la parole sous votre présidence, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à cette fonction et de vous assurer de l'appui et de la coopération de la délégation australienne. C'est avec un plaisir particulier que nous voyons le Nigéria diriger, par votre intermédiaire, nos travaux. Ma délégation se souvient avec émotion de l'énergie avec laquelle vous avez pris à coeur de défendre nos objectifs communs, ceux du désarmement et de la non-prolifération. Nous avons également le souvenir des relations de coopération bilatérale particulièrement productives que nos deux délégations ont entretenues au fil des ans, notamment lors du processus qui a abouti à la décision historique prise au sein de cette conférence d'entamer la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais.

(M. Cole, Australie)

Je tiens à annoncer à la Conférence ce matin que le Gouvernement australien s'est vivement félicité de la signature à Fidji, le 25 mars, des trois protocoles au Traité de dénucléarisation du Pacifique Sud (Traité de Rarotonga) par les Etats-Unis d'Amérique, la France et le Royaume-Uni. Les cinq puissances nucléaires se sont à présent toutes engagées à ne pas utiliser, ni menacer d'utiliser, de dispositifs explosifs nucléaires contre tout membre de la zone, à ne pas mettre à l'essai de dispositifs explosifs nucléaires dans la zone du Traité et à appliquer les dispositions du Traité dans leurs territoires non autonomes situés dans la zone. Ces adhésions aux protocoles closent ainsi le triste chapitre des essais nucléaires dans le Pacifique Sud.

Dans sa déclaration, le premier ministre australien, M. John Howard, a dit que la signature, par la France, des protocoles est particulièrement bienvenue, tout comme la réaction de la France aux préoccupations exprimées par les Etats du Pacifique Sud : en effet, celle-ci a annoncé son intention de fermer ses installations d'essai, à l'exception de celles qui sont nécessaires à la surveillance de l'environnement, et de concourir à l'étude, par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), des effets des essais nucléaires qu'elle a effectués.

Dans une déclaration dans laquelle lui aussi se félicitait de la signature des protocoles de Rarotonga par les trois pays concernés, le Ministre australien des affaires étrangères, M. Alexander Downer, a exprimé l'espoir que cette mesure donnerait une nouvelle vigueur au programme de non-prolifération et de désarmement nucléaires en cours, notamment à la conclusion des négociations sur un traité d'interdiction complète des essais.

Cet engagement, pris par les cinq puissances nucléaires, de respecter les dispositions du Traité de Rarotonga marque la consécration des espoirs que nourrissaient les pays du Pacifique Sud lorsqu'ils ont signé le Traité en 1985. Il lance aussi, à notre sens, un signal positif en direction des autres pays et peuples qui ont créé, ou aspirent à créer, des zones exemptes d'armes nucléaires dans leur région. A cet égard, nous saluons l'évolution récente de la situation en Asie du Sud-Est et en Afrique.

Comme d'autres, nous pensons que le message que nous livrent ces événements est clair : la communauté internationale souhaite ardemment vivre dans un monde délivré de la menace d'une confrontation nucléaire; elle exige que soit dorénavant mis un terme à toutes les explosions nucléaires et il lui sera difficile de pardonner à la Conférence du désarmement de ne pas livrer cette année-ci un Traité d'interdiction complète des essais. Elle attendra de cette assemblée et des autres organisations internationales et multilatérales compétentes qu'elles continuent de rechercher, avec imagination et vigueur, de nouvelles mesures significatives de non-prolifération et de désarmement nucléaires.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Australie pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole au représentant de la Belgique, l'ambassadeur Guillaume.

Baron GUILLAUME (Belgique) : Avant toute chose, laissez-moi vous dire tout le plaisir que nous avons de vous voir en ce fauteuil. Nous connaissons de réputation vos excellentes qualités de diplomate : nul doute que vous en aurez besoin dans les semaines qui viennent pour remplir la tâche qui vous incombe. Vous pourrez, dans vos fonctions, compter sur la pleine collaboration de ma délégation.

Si je prends la parole ce jour, c'est suite à la déclaration que vient de faire l'éminent représentant de la France au nom de son pays, mais également au nom des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne. La Belgique, en tant que pays profondément attaché au désarmement en général, et plus particulièrement au désarmement nucléaire, se réjouit de la signature par les Etats-Unis, la France et la Grande-Bretagne du Traité de Rarotonga instaurant une zone exempte d'armes nucléaires dans le Pacifique Sud.

Il s'agit là d'un pas important dans la voie du désarmement et de la non-prolifération nucléaire et - avec toutes les populations locales qui voient désormais disparaître cette épée de Damoclès - nous saluons cet événement historique.

Nous le considérons également comme un signe très positif, venant de ces trois pays nucléaires, d'une volonté d'aller de l'avant dans le domaine du désarmement nucléaire, et nous espérons en voir des retombées ici-même, à Genève, dans nos négociations sur le CTBT.

Il est en effet essentiel que celles-ci bénéficient d'une nouvelle impulsion - venant en particulier de toutes les puissances nucléaires - si nous voulons les voir aboutir dans les délais prévus, c'est-à-dire pour juin de cette année.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Belgique pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole à la représentante de la Nouvelle-Zélande, Mme Duncan.

Mme DUNCAN (Nouvelle-Zélande) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation se joint à ceux qui vous ont félicité pour votre accession à la présidence et vous assure de la coopération pleine et entière de mon pays.

La Nouvelle-Zélande salue la signature, le lundi 25 mars, des protocoles au Traité de dénucléarisation du Pacifique Sud par les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni. Comme cela a déjà été expliqué ce matin, les protocoles prévoient l'engagement de ne pas procéder à la fabrication, au stationnement et à l'essai de dispositifs explosifs nucléaires à l'intérieur de tout territoire de la zone dont les signataires sont responsables. En signant ces protocoles, les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni s'engagent également à ne pas employer ou menacer d'employer des dispositifs explosifs nucléaires contre toute partie au Traité et à ne procéder à la mise à l'essai de dispositifs explosifs à l'intérieur de la zone. L'ex-URSS et la Chine ont signé les protocoles qui leur étaient applicables en 1986 et 1987, respectivement.

(Mme Duncan, Nouvelle-Zélande)

Ainsi, les cinq puissances nucléaires ont désormais toutes pris acte du souhait des pays du Pacifique Sud de vivre dans une zone dénucléarisée. La signature par la France met définitivement fin aux essais nucléaires français dans le Pacifique Sud. Le premier ministre néo-zélandais, M. Jim Bolger, a souligné l'importance de cet événement non seulement pour le Pacifique Sud, mais aussi pour l'ensemble de la communauté internationale. Il a fait part de l'engagement de la Nouvelle-Zélande de déployer des efforts soutenus en vue de la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans le monde entier ainsi que de l'appui de son pays aux autres traités de dénucléarisation en Amérique latine, en Afrique et en Asie du Sud-Est. Ces instruments sont l'expression claire d'un mouvement qui prend de l'ampleur, et qui vise à affranchir le monde des armes nucléaires.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie la représentante de la Nouvelle-Zélande pour sa déclaration et les paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Ainsi s'achève la liste des orateurs inscrits pour aujourd'hui, à moins qu'une autre délégation ne souhaite prendre la parole.

Si tel n'est pas le cas, je voudrais à présent soumettre à l'appréciation de la Conférence la recommandation du Groupe spécial d'experts scientifiques tendant à fixer les dates de sa prochaine session du 20 au 24 mai 1996. Puis-je considérer que la Conférence accepte ces dates ?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous rappelle que la présente séance plénière sera suivie immédiatement d'une réunion du Collaborateur du Président sur l'inspection sur place du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra le jeudi 28 mars à 10 heures.

La séance est levée à 10 h 50.

-----